n'étnient devenus connétables?

Le maître de la jument fit un procès à l'hôtelier, et comme la justice de ce temps-la était boiteuse que celle d'aujourd'hui..., le procès durait encore vingt ans après, lorsque Lesdiguières devint lieutenant-général et gouverneur du Dauphinó! Figurez-vous l'étonne ment de l'aubergiste, en voyant reparaitre, sur un beau cheval de bataille, nu milieu de trois cents cavaliers, au bruit des trompettes et de clairons, le pauvre here qu'il avait vu partir, avec la cape et l'épèc, sur la mauvaise jument qu'on lui réclamait en vingtième instance !diable emporte ce François de Bonne! s'écriat-il tout haut,-pour le mal et l'ennui qu'il me cause depuis si longtemps! Le mot fut entendu d'un valet de Lesdiguières, qui fit conter à l'hô-

telier son étrange aventure. Or, le connétable avait pour habitude de réunir tous les soits ses domestiques et de s'entretenir familierement avec eux. Il nimait à s'endormir au bruit des caquets du ménage. L'histoire de la jument et du procès lui revint ainsi le jour même. Il en rit de bon cœur, et ordonna au valet de lui amener l'hôtelier le lendemain. Le valet,-qui était gascon, effraya tellement le pauvre diable, qu'il accourut en tremblant se jeter aux pieds de Lesdiguieres... Celui-ci le releva et le rassura, fit venir le maitre de la jument et termina le procès en indemnisant les deux parties.

Lesdignières énousa modestement Marie Vignon, fille d'un fourreur de Grenoble. Elle le snivait partout, même à la guerre, et chassait à comps de bâton les grandes dames qui lui disputaient le cœur de son mari.

Voici comment il lui aunonça, sur le champ de bataille, una de ses plus fameuses victoires: - Ma mie, j'arrivai wi hier, j'en pars aujourd'hui. Les Provençaux sont defails. Adieu.

Henri IV n'eut certes pas mieux dit.

Le due de Savoie élevait un fort considérable à Barraux, sur les terres de France, et tout le monde blamait Lesdiguières de souffiir une telle audace: "Sire, répondit le connetable au roi, Votre Majesto a besoin d'une citadelle a Dacraux ; j'en laisse faire la dépense a M. le duc de Savoie; quant le fort sera terminé et arme, je me charge de le prendre et de vous l'offrir. Henri IV embrassa le grand homme, et le grand homme tint parole.

Le fanatique Guillaume Avanson corrompit le valet de confiance de Lesdiguières,--alors protestant,-et le détermina à assussiner son maitre. Ce valet, nommé Platel, avait été jusque-là bomme de cœur. Averti de son projet, Lesdiguieres le fait venir, lui donne une épée, en saisit une, et lui dit :- Puisque que tu veux me tuer, tue-moi du moins avec courage, afin de sauver la réputation en sauvant fon honneur. Platel tombe à genoux, son maître lui pardonne ... et le garde à son service!

Elisabeth d'Angleterre s'écriait : " S'il y avait deux Lesdiguières en France, j'en demanderais un à Henri IV !"

Un coureur de testaments, assistant Lesdiguières à sa dernière heure, lui avait déjà extorquò un logs de vingt mille livres et lui promete paradis chochange de vingt mille autres : Bah! repartit le moribond, si je ne suis pas sauv6 pour vingt mille livres, je no lo serai pas pour quarante mille. Adieu donc, mon ami.-Et ce bon mot fut son dernier soupir.

## NOUVELLES ETRANGERES.

LISTES CIVILES ET BUDJETS EUROPÉENS. Nous empruntons au journal anglais le Morning Post le tableau suivant des budjets et des listes civiles des Etats constitutionnels de l'Europe :

	LISTES	CIVILES.	EC DJETS.
France	t	300,000	.1.400,000,006.
Angleterre	12	,500,000	1,250,000,000
Prusse		000,000,	200,000,000
Bavière	4	.800,000	61,250,000
Hollande	3	000,000,	87,500,000
Belgique		000,000	85,000,000
Danemarck	7	000,000,	63,450,000
Suéde et Norw	rége. I	.500,000	21,000,000
Saxe	1	\$00,000	17,876,000
Wurtemberg	1	,660,000	17,900,000
Bade	1	,250,000	25,000,000
Hesse Elector	ale 1	00,000	14,000,000
Hesse-Darmst	ad 1	,200,000	12,925,000
Brunswick	••••	870,000	5,924,000
Duché d'Alten	nberg	450,000	996,500
Grece	2	,700,000	13,495,750
Lucques	• • • •	500,700	1,000,000
Parme	1	,000,000	2,000,000

-Marseille a reçu dernièrement parmi ses ele fixer la curiosité dont elle a été l'objet. Cette femme, jeuno et belle, n'est pas nutre que la fillo de Hussein-Bey, a qui un coup d'éventail valut la perte de la régence d'Alger. On assure qu'elle a quitté le lieu de sa résidence par suite de petits orages domestiques qui l'ont mise en état de rupture avec son noble époux. On ajoute qu'elle vient saire des demarche auprès du gouvernement français, pour obtenir la 1estitution des anciennes propriétés que sa mère possédait en Afrique.

-L'exemple d'économie donné par la reine Victoria n'a pas tardò à être suivi par quelques unes des sommités sociales de l'Angleterre. Un assez grand nombre de personnes, appartenant aux classes désignées chez nos voisins sous le nom de nobility and gentry ont signo une cir-culaire ninsi conque: 14 Profondément touchés de la détresso qui règne parmi un grand nombre de nos compatriotes en Angletorre et en Irlande par suite du manque des subsistances nécessaires et remarquant que les prix des alimens augmentent, nous croyons devoir nous engager à réduire dans nos familles, autant que cela pourra se faire, la consommation du prin et de la fa-

Que dirait l'histoire sur ces deux brigands, s'ils [rine, et nous demandons la coopération de tous ceux qui peuvent nous nider dans la crise ne-tuelle. Parmi les signatures Parmi les signataires, on compte les dues de Bedford, Gratton, Norfolk et Rutland; lo marquis d'Exeter; les comtes Fortescue, Spencer, Zetland, Clarendon, Fitz-Villiers, Radnor; les lords Lyttelton, Brougham, etc.

-Selon un journal anglais, M. Crosse, connu par ses expériences sur l'électricité, a réussi à rendre l'eau de la mer potable, au moyen d'un procede dont l'électricité forme la base. On ssure qu'il est en ce moment à Londres, pour faire connaître sa découverte à l'amirauté.

-Des expériences viennent d'être faites à Bordeaux sur le maïs et les pommes de terre ; ces deux substances, panifices isolément, ont donné des résultats assez satisfaisants; mais en es mélangeant la rénssite a été complète. La proportion de ces deux substances à été de deux de mais et un de pomme de terre. La fermentation était prolongée pendant quatre heures e lemie. Le pain était très convenablement levé ; il avait une saveur agréable ; il se maintenait frais pendant plusieurs jours, et réunissait, en un mot, toutes les conditions que les consommateurs niment a y trouver. Voici les proportions les plus convenables : farine de froment 100 ; levain de bonne qualité, 60 ; maïs, 40 ; ponnues de terre, 20. Les pommes de terre doivent être cuites à la vapeur d'eau, écrasées et réduites en pâte avant d'en faire le mélange.

-On lit dans le Times :

On jugura de l'importance des relations commerciales entre la Gréce et l'Empire ottoman par ce fait qu'il résulte du releve officiel des navires qui ont passé des Dantanelles en 1846, que sur un chiffre total de 4,739 bâti-2,538 etaient grees, 867 russes, 861 sardes, 797 autrichiens, 752 anglais, 242 ioniens 189 français et 475 de tous les autres pavillons réunis. Le nombre des vaisseaux grees dépasse par consequent celui des vaisseaux russes, audais ou amrachiers réunic, et il forme à lui seul plus des trois carquactures du chifac tetal des navires de Russie de Sardaigne, d'Autriche d'Angletene, des lles lomenaes et de Finnee éunies."

Piete de napoléon.-Nous incontons cette charmante anecdote, sans en garantir, l'authenticité, mais avec le désir mi'elle soit vraie, et qu'on puese y trouver un tomoignage nouveau des scatimens religioux qui ontanime Napole an pendant les dernières et si tristes années

C'etait au mois d'août 18 ... : Mgr l'archevoque de B... se trouvait, pour cause de santé, aux caux d'Aix-les-Bains, en Savoie. Pendant son séjour dans cette ville, il fut appelé auprès d'une jeune malade qui se mournit. C'était Mile · · fille d'un célèbre général, et d'une remarquable beauté. Dans le cours de son entretien avec ce prélat, la malade manifesta les sentimens de religion les plus sublimes.

- Jusqu'à quand, disait-elle, entre antres hoses, mon exil sera-t-il prolongé !...Combien je suis impatiente de m'envoler de ce lieu de pé térinage, pour me réunir à mon Dieu!.... Je me réjouis en attendant que la maladie achève de détruire cos restes de benute périssable qui aété pour moi, pendant la vie, une occasion de tant de dangers.

Le pieux archevêque était ému, attendri jusqu'aux hrmes;

--- Ma fille, tui dit-il, votre piété me touche profondement. Qui vous a inspiré des senti-mens de religion si élevés?

--- Monseigneur, repondit Mile \*\*\*, après Dieu, c'est l'Empereur. L'étais a Sainte-Hélène avec ma famille. Un jour, j'avais alors dix ans, l'Empereur me dit; "Mon enfant, ta es belle dans peu d'années tu le sera d'avantage. Avec ces agremens extérieurs, que de dangers t'attendent dans le monde! Que deviendras-tu, si tu n'es pas prémunie, fortifice par la religion !.. Mais qui te l'enseignera !.... ton pore n'en a pas.... ta mere pas d'avantage.... je remplacerai l'un et l'autre, viens me trouver demain; o te donnerai une première leçon." Plusieurs tois par semaine, pendant plus de deux ans, je me rendis avec mon catéchame chez l'Empereur. Il me le faisait reciter et me l'expliquait. Au bont de ce temps, l'avais alors de douze à treize ans, l'Empereur me dit; " Maintenant, mon enfant, tu es, je crois, assez instraite sur la religion. Il faut songer sérieusement à la première communion. Je vais faire venir de France un prêtre qui te préparera a cette grande action et qui me disposera à mourir."

Nous a ajouterons rien. Tout commentaire, toute reflexion păliraient à côte du fait.

# A NOS ABONNES

Le premier semestre de l'année 1847 étant expiré le 1er juillet courant, nos abonnés sont avertis de vouloir bien nous en faire parvenir le montant sans turder. La meilleure voie pour enroyer ces argents est la MALLE-POSTE. Depuis plusieurs années tous les argents envoyés par la malle nous sont parvenus régulièrement.

Nous espérons que nos abonnés des campagnes voudront bien se conformer à cet avis et nous éviter les frais de collection. Rien n'est plus facile que de mettre quelques piustres en billets dans une lettre et de l'expédier par la malle. Ceux qui nous negligent ne sout pas nos amis.



MONTREAL, 13 JUILLET, 1847.

Les mesures commerciules du ministère. Le tarif des Douanes. La protection contre la liberté du commerce.

Nous avous bien en à nous plaindre depuis trois uns des actes d'incapacité et d'imprévoyance de l'administration qui préside à nos destinés, mais nous le disons sérieusement, nous ne croyions pas que nous aurions anjourd'hui à articuler contre le ministère des plaintes d'une nature non moins sérieuse, quoiqu'elles ne soient pas fondées sur des causes polítiques d'injustice ou d'oppression. Il s'agit cette fois d'actes non politiques, de pure administration, mais d'actes importants dans la situation ou se trouve la colonie, et qui doivent avoir une immences influence sur son avenir.

Quoiqu'il fut impossible jusqu'à ce jour de constater les opinions des différents membres de l'administration sur les grandes questions financières et économiques à l'ordre du jour (si tant est que ces messieurs ont des opinions quelconques la-dessus) nous espérions qu'les mesures dont le pays a besoin a cette époque, seraient gravement et longuement discutées, qu'on recevrait les suggestions de quelque part qu'elles vinsent et qu'on n'adopterait qu'après de mures délibérations les changements nécessités par la récente législation anglaise, et la position nouvelle qu'elle nous a faite.

Nous avious encore l'espoir que quelques fussent les opinions des membres de l'administration, les mesures he pouvaient que se ressen-tir de cet esprit de libéralisme et de liberté qui se répand chaque jour dans le monde qui tend à unic les peuples, à leur faire partager réciproquement les bienfaits de la nature, à augmenter chien être des masses, leur prospérité morale et matérielle.

Nous avons été grandement trompé. Le manque de sagesse, de clairvoyance, de prévision, et d'habileté, les vues étroites du ministère actuel, tout, jusqu'à ses préjugés se sont mis de la partie pour nous priver de nos légitimes espérances et doter le pays de mesures et de lois qui vont consommer sa ruine.

Le Canada est une pauvre et misérable colonie qui ne peut avancer ni prosperer sans les changements et mesures qui suivent :

10. Le rappel des lois de navigation impériale en tant qu'elle nous concernent.

20. La libre navigation du Saint-Laurent. 30. L'abolition des droits différentiels.

do. L'abolition des droits sur les produits agricoles. 50. L'achèvement de nos travaux publics, et

de nos canaux et la réduction du taux des ponges.
60. Un meilleur mode de disposer des terres

de la couronne, et un département des terres actif et effectif.

De toutes ces mesures orgentes et indispensables au bien-être, à la prospérité, à l'avenir du pays, aucune ne sera effectaée. Il est bien vrai que le nouveau bill des donanes abolit les droits différentiels et établit un tarif uniforme, mais ce tarif beaucoup trop élevé, nous conserve une grande partie des inconvenients des droits différentiels et tendra à gêner et étouffer le développement de nos ressources commerciales et

La conduite de l'hon, inspecteur général à l'endroit du tarif a dû surprendre ses amis euxmêmes. Durant les discussions des derniers soirs, il s'est conduit envers la chambie avec une impertinence et une outrecuidance de plus en plus arrogante et ridicule. Grace à l'absence d'un grand nombre de membres (absence inexplicable, lors d'une discussion aussi importante). M. Cayley avait réunie une faible majorité d'une ou deux voix de partisans de la protection et avec cette majorité il était resolu bon gré mal gre d'emporter un à un les items du tarit. Les hommes les plus éclairés, possedant le plus d'expérience en ces matières furent pris par surprise. Ils s'attendaient qu'on éconterait leurs suggestions avec déférence, qu'on argumenterait, qu'on discuterait. Il n'en fut rien. En vain demanda-t-on quelque délai pour considérer un sujet embrassant des interêts aussi majeurs, onsulter les bureaux de commerce et les hommes d'expérience, en vain avertit-on les ministres des dangers, de presser la passation du tarif dans les circonstances netuelles. M. Cayley avait une ou deux voix de majorité et il passa

Avant d'entrer dans les détails de la discussion de jeudi soir, nous devons exprimer encore notre regret de voir les droits sur les produits agricoles demeurer. On devrnit les abolir. Nous considérons que l'adoption de la liberté du commerce des grains par l'Angleterre doit nous conduire à prendre le même système. L'Angleterre étant le grand marché, le réceptacle de l'excédant des pays producteurs, réglera toujours le prix des grains. Elle les absorbera toujours puisqu'on va les acheter en Angleterre du continent Européen. Nous n'avons pas à craindre l'avillissement des prix en Canada en admettant les grains étrangers ; Mais il y a une autre raison, notre production peut à peine nous suffire ou plutôt ne nous suffit pas, et au lieu d'attirer les grains dont nous avons besoin, nous les repoussons par les droits. Admirable sagesse et prévoyance de nos ministres!

Nous avons public dans notro dernier numéro, les résolutions de M. Merritt cencernant l

liberté du commerce, nos lecteurs en les parcourant ont pu se convaincre des immenses avantages qui résulteraient de l'abolition des restrictions commerciales, de la libre navigation du Șt. Laurent, etc. etc. En justice pour MM. les partizans de la protection nous devons dire que de leur part des résolutions ont été également introduites sur ce sujet. Nous ne savons trop comment la tâche est tombée aux mains de M. Ermatinger, le Jocrisse du côté ministériel. C'est d'autant plus facheux que la question était digne d'un meilleur champion. Voici les résolutions de M. Ermatinger i

10. Résolu .- Que cette chambre voit avec anxiété la position difficile dans laquelle le commerce de cette province va se trouver place par la politiquo du gouvernement impérial, en retirant sa protection au travail productif de ses habitans, a Pavenir; mesure qui exposera nos Agriculteurs à une concurrence inégale avec les Etats-Unis par rapport aux principaux articles de notre commerce.

20. Résolu,-Que cet abandon de la politique protectrice de l'Angleterre envers ses colonies en général, et cetté colonie en particulier, ne peut, dans l'opinion de cette chambre opérer autrement qu'au détriment du commerce et de la prospérité de la colonie, et n'offrira en même tems aucun avantage équivalent à nos co-sujets dans la Grande-Bretagne.

30. Résolu.-Que la confection du Canal St. Laurent et autres Canaux, pour lesquels le Canada a obtenu un emprent de plus de £1,500,000 garanti par le gouvernement Britannique, a été entreprise dans l'espoir bien fondé que nous continuerions à jouir sur les marchés britanniques d'une preférence pour nos produits sur ceux des nations étrangères.

40. Résolu, -- Que l'un des grands avantages que l'on espérait retirer des grandes dépenses qui ont été faites pour la confection de ces canaux était, que les facilités que nous y trouverions, nous permettraient d'accaparer une portion considérable du commerce de transport des Etats Américains de l'Onest; mais que cet avantage serait totalement abandonné à une nation rivale et entreprenante par l'adoption de tout changement apporté aux lois de navigation impériale, qui seraient de nature à rendre ne. cessaire la libre navigation du St. Laurent.

55. Resolu.-Que cento province renferme tous les élémens propres à créer au commerce étendu et prospère, s'il a pour base l'industrie de ses habitans : la fertillité du sol, l'immensité de ses forêts et la vaste étendue de sa navigation intérieure, tout tend à faire regarder le Camida comme l'une des dépendances les plus précieuses de la couronne britannique, -capable de procurer de l'occupation à une portion très considérable de la population surabondante de la Mère-Patrie, de fournir les matériaux nécessaires pour la construction des batimens à un dégré illimité, et de faire un commerce précieux au moyen de sa navigation intérieure ; mais que l'extension des principes du commerce libre, dans l'opinion de cette chambre, tendrait à detourner le commerce de cette province vers les Etats-Unis, et mettrait parla suito en danger sa connexion avec la couronne britannique.

L'honorable membre pour Middlesex en proposant ses resolutions mercredi dernier, sit un discours sussi remarquable par l'absence de logique que par sa forme sentimentale. La liberte du commerce, comme le républicanisme, ne vant rien, selon le savant représentant, qui probablement est aussi l'ennemi de la liberte politique. La grande objection de M. Ermatinger contre la liberté du commerce des grains, c'est que la consommation additionnelle sera fournie par les américains, qui augmenterent par ce moyen la richesse nationale des Etats-Unis! Peut-on concevoir rien de plus stupide? Mais qui nous fournira des grains si nous en manquons! Sur qui en definitive tombent les impôts, n'est-ce pas sur les consommateurs? La Province ne profiterait-elle pus cent fois plus par l'admission libre des grains, qui paieraient tribut à nos canaux ! N'y a-t-il pas aussi quelque raison d'essayer à accaparer une partie du commerce de l'onest, qui a donné au canal Erié en 1846, un revenu de £2,800,000 !

Mais voyez done jusqu'où va la naïveté de M. Ermatinger? « Nous devrions, dit-il, declarer à la Grande Bretagne, dans un langage respectueux mais ferme, que si elle ne protège point nos produits à l'avenir, nous serons hors d'état de payer la dette dont nous nous sommes charges pour la construction de nos canaux !" It faut être bien avengle, bien borne pour ne pas voir que l'abolition de la protection des colonies sur les marches anglais, est un fait accompli et irrevocable. Les ministres impériaux ne l'ontil pas déjà répété cent fois? et vous allez leur dire que s'ils ne nous rendent pas la protection, nous ne paierons pas nos dettes!

Enfin M. Ermatinger ne veut pas qu'on s'occupe de faire amender les lois de navigation d'obtenir la libre navigation du Saint-Laurent " Si nous nous imaginons avec le Saint-Laurent. commander le commerce des Etals-Unis, dit ce monsieur, nous nous trompons grandement." Si M. Ermatinger avait plus de bon sens et eut réfléchi un instant, peut-être aurait-il découvert que sans commander le commerce des Etats-Unis, en faisant des affaires avec eux, autant qu'il est en notre pouvoir, nous pourrions en tirer quelques avantages, et que c'était la un puissant moyen de développer nos propre ressources.

Somme toute, il suffit de lire attentivement les résolutions de M. Merritt, de les comparer à celles de M. Ermatinger, pour voir combien les doctrines et les arguments des free traders l'emportent sur le système absurde de la protection.

Mais revenons à la discussion du bill des douanes, qui a occupé une grande partie des sénnces de jeudi et vendredi dernier et hier soir Les taux du tarif sont trop élevés. Ils varient de 12 à 50 pour cent. MM. Moffatt, Merritt,

Cameron, DeWitt, Baldwin, enfin tous les hommes d'expérience commerciale, les bureaux du commerce de Québec de Montréal et de Toronto sont étonnés de l'élevation du tarif, et ont pétitionné pour en faire réduire quelques items. Le ministère comme nous l'avons deja dit entouré de gens comme MM. Hall et Ermatinger ne veut rien entendre. Il semble qu'il ce écrit que le Canada doit être ruine par l'imperitie et l'imprevoyance de ses gouvernants. En esset pourquoi le ministère n'a-t-il pas pris l'avis de personnes qui par leur expérience et leur position pouvaient lui être utiles en cette occasion? Ne devait-il pas avoir quelques commerconts ou financiers pour appuyer ses meeures ; Pourquoi les plus capables, parmi ses propres amis étaient-ils contre lui?

Ce qu'il y a de plus extraordinaire dans tout cela. C'est le changement opéré dans la politique ministérielle depuis la dernière ression. Alors M. Cayley ne parlait que de finir les travaux publics, des revenus linmenses qu'on devait en tirer, de grandes affaires qu'on devait faire avec les Etats-Unis, du commerce de l'ouest accaparé, etc. Anjourd'hui on ne dit plus rien de tout cela, on veut protéger, on veut taxer..... Protéger quoi ! Nous vous le demandons, nous taxer ... pourquoi ? pour faire des revenus.... Mais l'annés dernière vous nous disiez que nos revenus al laient être centuplés sur nos travaux publics? Pour cela, il faudrait baisser l'échelle des drois et les taux de pénges et vous ne voulez plu faire ni l'un ni l'autre. Où voulez-vous donc en venir?

Qu'on n'aille pas s'imaginer que nous voulions réduire à rien les revenus des Douanes, Loin de nous une telle pensée. Mais nous sommes prêts à faire voir qu'en abaissant le tarif, à des taux raisonnables et modérés d'après un projet fiscal bien digéré, les revenus augmenteraient et la condition on peuple du pays serait ameliorée. Ce n'est pas la ce que fera le tarif du ministère actuel.

(A continuer.)

## LA SESSION PARLEMENTAIRE.

C'est vendredi soir que M. MacDonald de Kingston a présenté ses bills de l'Université, l'infame mesure spoliatrice comme dit le Pilot de samedi. Trois principales églises sont acheters pour £1500 par an, continue ce journal et C2500 doivent etre distribués entre les districts pour des grammar schools afin de tromper le

peuple.

M. Baldwin a parle vendredi soir contre la mesure, et M. Bameron lui repliqua un singulier incident, c'est que M. Cameron a parlé à la barre de la chambre contre une semblable mesure comme avocat de l'Universite! C'est bien maltraiter sas auciens clients. Le ministère aura de l'embarras avec les trois bills de M. Maez

La plus grande parti des séances est occupée du bill des donanes. Les ordres du jour s'és lévent mainteaant de SO à 90. Le nouveau bill des écoles n'est pas encore

imprime à cette heure avancée, le hill des mument. Il doit y a avoir des municipalités des comtés au lieu des conseils de paroisse et de district. Comment la chambie saura-t-elle que temps suffisant à donner à ces importantes mesures? Veut-on par hazard passer ces lois à la vapeur et perpetuer l'anarchie, augmenter les embarras ?

Les ministres ont annoncé un bill pour bâtir une cour de justice à Montréal.

M. Boulton de Toronto à présenté hier soir à la chambre des résolutions tendant à faire transporter le siège du gouvernement dans le Haut-Canada, a Bytown. M. Boulton donne pour raisons principales l'augmentation plus rapide de la population du Haut-Canada, qui dans un temps donné dépassera de beaucoup celle du Bas, et encore l'extrême chaleur en été, le grand froid en hiver et le mauvais état des marchés de Montréal!

### CHAMBRE DU CONSEIL LEGISLATIF, Montreal, 9 juillei, 1847.

Ce jour, à trois heures et demie, Son Excellenco s'est rendue à la Chambre du Conseil Législatif, dans la bâtisse du Parlement. Les membres du Conseil Législatif étant assemblés, il a plu à Son Excellence requérir la présence de 'Assemblée Législative, et cette Chambre étant présente, les bills suivans furent sanctionnés au nom de Sa Majesté par Son Excellence le Gouverneur-General, savoir :--

Acte pour autoriser la cour du bane de la Reine à admettre F. F. Caruthers à pratique comme avocat, etc.

Acte relatif aux joges de paix des Isles de la Magdeleine dans le Golfe St. Laurent, et pour les dispenser de la qualification sous le rapport de la propriété exigés par la loi, des juges de paix dans les autres parties de la province.

Acte pour modifier et amender ur. Acte intitulé : " Acte pour remédier à certaines défectuosités dans l'enrégistrement des fitres dans le comté de Hastings dans le Haut-Canada."

Acte pour prévenir les dommages qui peuvent être faits malicieusement aux personnes ou aux propriétés par le feu, ou des substances destructives.

Actes pour raccourcir le temps de la prescription en certains cas.

Acte pour pourvoir à la translation du Bureau d'Enrégistrement du comté de Yamaska, de la Baie à St. François du Lac. Acte pour diviser le township de Plantagenet,

dans le district de l'Ottawa.

Acte pour assurer une compensation aux familles de personnes tuées par accident. Acte pour incorporer l'association bienveillante

des pompiers de Montreal.